



# Une hausse du Smic et du minimum garanti au 1er mai

Actualité législative publié le **28/04/2022**, vu **517 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**À compter du 1er mai, le montant horaire brut du Smic s'élève à 10,85 € et le minimum garanti à 3,86 €.**

Comme annoncé par le ministère du Travail, les montants du Smic et du minimum garanti sont automatiquement revalorisés de 2,65 % afin de suivre l'évolution de l'inflation.

Ainsi, au 1er mai 2022, le montant horaire brut du Smic passe de 10,57 € à 10,85 €. Son montant mensuel brut passe, lui, de 1 603,12 € à 1 645,58 € (pour la durée légale du travail de 35 heures par semaine), soit une augmentation d'environ 34 € net par mois.

Précision : le montant brut du Smic mensuel est calculé selon la formule suivante :  
 $10,85 \times 35 \times 52/12 = 1\ 645,58 \text{ €}$ .

Quant au minimum garanti, fixé jusqu'alors à 3,76 €, il s'élève, à compter du 1er mai 2022, à 3,86 €.

À savoir : à Mayotte, le Smic horaire brut est fixé à 8,19 € à compter du 1er mai 2022, soit 1 242,15 € par mois (pour 35 heures par semaine).

A lire : [Quel est le montant du SMIC pour 2022 ?](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
- [Sanctionner un salarié](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)
- [Modifier un contrat de travail](#)
- [Mentions obligatoires d'une fiche de paie](#)
- [Exemple de fiche de paie](#)
- [Quelles sont les charges sociales prélevées un salarié ?](#)
- [Contestation d'une fiche de paie : procédure à suivre](#)
- [Quel est le salaire minimum à verser à un salarié ?](#)
- [Peut-on fixer une rémunération différente pour des salariés effectuant le même travail ?](#)

- [Comment calculer les heures supplémentaires ?](#)
- [Heures supplémentaires : rémunération ou repos compensateur ?](#)
- [Heures supplémentaires exonérées : dans quels cas ?](#)
- [Les différentes primes salariales](#)
- [Suppression d'une prime : conditions](#)
- [Comment déterminer la classification professionnelle du salarié ?](#)